



## **PREDIM**

**COMITE DE PILOTAGE N° 11 – 27 JANVIER 2003**

### **PROJET DE PORTAIL DES SERVICES D'INFORMATION VOYAGEURS SUR TELEPHONE MOBILE**

#### **1° Présentation**

1.1 : Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 29 novembre 2002 au STIF, la RATP a présenté un service expérimental permettant de fournir à l'utilisateur, sur l'écran d'un téléphone mobile, une information personnalisée sur les tarifs et la recherche d'itinéraires. Cette application a été réalisée sur le nouveau service « I-MODE » de Bouygues Télécom (sur réseau GPRS).

Cette présentation a été suivie par les représentants du GART, de la Région Nord Pas de Calais et du STIF qui ont manifesté leur intérêt pour engager une démarche commune des autorités organisatrices de transport dans le cadre de la PREDIM.

1.2 : La présentation a montré :

- La possibilité de développer de tels services avec des coûts de développement limités ;
- La nécessité de mettre en place un mécanisme fédérateur des différents services d'information multimodale de manière à constituer un portail. Outre l'intérêt évident pour les usagers de disposer d'un accès unique, il est apparu qu'un service d'information transport ne pourrait être réellement valorisé par les opérateurs de télécommunication que s'il repose sur un nombre d'appels conséquent.

#### **2° La démarche proposée**

2.1 : L'objectif est de créer l'opérateur d'un service à valeur ajoutée d'information multimodale sur téléphone mobile. La PREDIM, qui a vocation à être dotée ultérieurement de la personnalité morale, a vocation à être cet opérateur. Elle agirait conjointement avec le GART.

2.2 : Il est proposé :

- De valider la démarche et de vérifier l'intérêt des autorités organisatrices de transport (action menée par la PREDIM conjointement avec le GART) ;
- D'engager le dialogue avec les opérateurs de télécommunication et de valider leur intérêt pour la démarche, étant entendu que si le service I-MODE permet immédiatement de

véhiculer ce type de service, les projets des autres opérateurs doivent également être connus et analysés ;

- D'engager une étude de faisabilité sur trois points essentiels de ce projet :
  - La faisabilité technique : identification des questions techniques à résoudre, intégration aux services des opérateurs de télécommunication, étude de l'interfaçage des services. Cette partie de l'étude pourrait déboucher sur la réalisation d'un démonstrateur ;
  - La faisabilité juridique, en relation avec le montage structurel de la PREDIM
  - La faisabilité économique : analyse des flux financiers, plan d'entreprise.

URBA 2000 pourrait être chargée de coordonner ces différentes phases d'étude.